

Annonce légale

PUBLICATION 03/12/2024
SUPPORT mesinfos.fr/letoutlyon
DEPARTEMENT 69-Rhône

RÉFÉRENCE EP39668



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°24-u02 en date du lundi 2 décembre 2024, la Commune de Saint-Laurent-d'Agnny a prescrit une enquête publique relative au projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 19 décembre 2024 au mercredi 9 janvier 2025 inclus, soit 21 jours.

Le Président du Tribunal administratif de Lyon a désigné par décision Monsieur Julien DALLEMAGNE en qualité de Commissaire enquêteur.

Fabien BREUZIN, Maire, se tient à la disposition du public, en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny, sur rendez-vous ou par email à mairie@stlaurentdagny.fr pour tout renseignement relatif au dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable :

- **en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny**, sur support papier ou poste informatique mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h les lundis, jeudis et vendredis, de 13h30 à 18h les mardis et de 9h à 12h les mercredis et samedis.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur ; ou par écrit à l'attention du Commissaire enquêteur en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny - 28 route de Mornant - 69440 SAINT-LAURENT- D'AGNY. Le dossier ainsi que les observations sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

- **Sur internet** à l'adresse www.saint-laurent-dagny.fr du jeudi 19 décembre 2024 à 9h au mercredi 9 janvier 2025 à 12h. Le public pourra formuler ses observations par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse électronique plu@stlaurentdagny.fr.

Ces observations seront consultables et téléchargeables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.saint-laurent-dagny.fr ;

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

Le Commissaire enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny, les :

- Jeudi 19 décembre 2024 de 9h à 11h

- Mercredi 9 janvier 2025 de 10h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Saint-Laurent-d'Agnny ainsi que sur le site internet

www.saint-laurent-dagny.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au vu du dossier d'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire

Enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la ou des modifications dans les conclusions.

Le Maire, Fabien BREUZIN



Lien de publication

mesinfos.fr/consulter-avis-administratifs/auvergne-rhone-alpes/69-rhone/mairie-de-saint-laurent-d-agny-ddb19a021811cd64cfb22255891a1b1c12feb11